

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 12 AOÛT 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville le 12 août 2024 à 20 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance ordinaire ce lundi 12 août 2024.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur François Bergeron, conseiller
Monsieur André Bilodeau, conseiller
Madame Solange Lapointe, conseillère
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon.

Est absente madame la conseillère Josée Asselin

Sont également présents madame France D'Amour, directrice générale ainsi que monsieur Stéphane Bellefeuille, directeur des travaux publics.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N° 13040-08-24

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 juillet 2024**
- 4. Appel d'offres, soumissions et contrats**
 - 4.1 Peinture des planchers de l'aréna – Octroi de contrat
 - 4.2 Acquisition du nouveau logiciel, SYGEM – Élections
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Entente de service avec Desjardins Entreprises
 - 5.3 Embauche d'une adjointe administrative au service de la paie et des comptes à recevoir
 - 5.4 Programme de fonds de vitalisation – Demande d'aide financière
 - 5.5 Vente de terrain – Lot 6 565 447 du cadastre du Québec
 - 5.6 Vente de terrain – Lot 6 565 469 du cadastre du Québec
 - 5.7 Vente de terrain – Lot 6 565 470 du cadastre du Québec
 - 5.8 Vente de terrain – Lot 6 565 448 du cadastre du Québec
 - 5.9 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Programmation de travaux no. 8
 - 5.10 Mandat à Benoît Côté, cpa, audit et attestation programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024
- 6. Travaux publics**
 - 6.1 Programme d'aide à la voirie locale – demande de compensation pour les chemins à double vocation
 - 6.2 Programme d'aide à la voirie locale – axe amélioration – volet redressement sécurisation – demande d'aide financière
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité publique**
- 9. Loisirs et culture**
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Avis de motion – projet de règlement VC-434-24-4 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage VC-434-13

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 12 AOÛT 2024

10.2 Premier projet de règlement VC-434-24-4 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage VC-434-13 - Adoption

10.3 Règlement VC-415-24-20 modifiant le règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

11. Comptes

11.1 Déboursés, chèques et engagements financiers – juillet 2024 - Approbation

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX RÉSOLUTION N° 13041-08-24

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les membres du conseil municipal adoptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 juillet 2024.

4. APPEL D'OFFRES, SOUMISSIONS ET CONTRATS

4.1. PEINTURE DES PLANCHERS DE L'ARÉNA – OCTROI DE CONTRAT RÉSOLUTION N° 13042-08-24

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de l'aréna en cours ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de peinture des planchers de l'aréna sont prévus au budget 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement VC-448-20-1 sur la gestion contractuelle autorise l'octroi de contrat de gré à gré pour une dépense supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil décrété par le ministre ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat de peinture des planchers de l'aréna à Peinture Koval au montant de 48 579,96 \$ taxes non incluses et que les sommes soient prises à la réserve aréna ;

QUE la présente résolution soit adressée à la firme Benoit Côté, CPA inc.

4.2. ACQUISITION DU NOUVEAU LOGICIEL, SYGEM - ÉLECTIONS RÉSOLUTION N° 13043-08-24

CONSIDÉRANT l'annonce de PG Solutions que le logiciel de gestion de la liste électorale, Perfas, n'aura plus de support et la recommandation de migrer vers le nouveau logiciel, SyGEM – Élections;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions est la suite logiciel pour la gestion municipale de la ville;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de PG Solutions le 25 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville accepte l'offre de services de PG Solution aux coûts suivants, taxes non incluses :

- Licences SyGEM – Élections	2 640 \$
- Formation	1 680 \$
- Frais de récurrence	660 \$

QUE les sommes soient prises au surplus non affecté;

QUE la présente résolution soit adressée à la firme Benoit Côté, CPA inc.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1. OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION N° 13044-08-24**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont octroie les aides financières
suivantes :

- | | |
|---|--------|
| • Seconde édition Classique Auto Québec Charlevoix
(tournoi golf Murray Bay) | 225 \$ |
| • Chambre de commerce de Charlevoix (tournoi de golf) | 410 \$ |
| • CECC 30 ^e anniversaire | 200 \$ |

**5.2. ENTENTE DE SERVICE AVEC DESJARDINS ENTREPRISES
RÉSOLUTION N° 13045-08-24**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le maire ou le maire suppléant, et la directrice
générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer le renouvellement
de l'entente de service avec Desjardins Entreprises, pour une durée de 3 ans,
débutant le 1er septembre 2024 et se terminant le 31 août 2027.

QUE la présente résolution soit adressée Desjardins Entreprises.

**5.3. EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DE LA
PAIE ET DES COMPTES À RECEVOIR
RÉSOLUTION N° 13046-08-24**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste d'adjointe administrative au service de la paie
et des comptes à recevoir;

CONSIDÉRANT les candidatures, les entrevues et la recommandation du comité de
sélection;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER
ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'entériner la nomination de
madame Annie-Claude Chiasson au poste d'adjointe administrative au service de la
paie et des comptes à recevoir à compter du 5 août 2024, et les conditions de travail
se rapportant à ce poste sont prévues dans la convention collective en vigueur;

QUE la présente résolution soit adressée à madame Annie-Claude Chiasson.

**5.4 PROGRAMME DE FONDS DE VITALISATION – DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE
RÉSOLUTION N° 13047-08-24**

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de Clermont de réaménager son terrain de
pétanque;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire obtenir une aide financière pour consolider le
coût des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs du Programme de fonds de
vitalisation et du comité de vitalisation de la MRC de Charlevoix-Est, soit celui de
soutenir des projets liés à la dynamisation du milieu de vie en investissant dans des
infrastructures pérennes ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER
BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser la directrice générale
ou le directeur des loisirs à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du
Programme de fonds de vitalisation de la MRC de Charlevoix-Est pour son projet de
réaménagement du terrain de pétanque et qu'ils soient autorisés à signer tout
document afférent à cette demande.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 12 AOÛT 2024

QUE la présente résolution soit adressée à la MRC de Charlevoix-Est.

5.5. VENTE DE TERRAIN – LOT 6 565 447 DU CADASTRE DU QUÉBEC RÉSOLUTION N° 13048-08-24

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont vende à madame Marlène Harvey et monsieur Réjean Desrosiers un terrain situé sur le le lot 6 565 447 dont la superficie est de 758,50 mètres carrés pour un coût total de 15 549,25 \$, taxes non incluses, et ce conformément à l'offre d'achat intervenue entre les deux parties en date 30 juillet 2024 ;

QUE le maire ou le maire suppléant, et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance ;

QUE la présente résolution soit adressée à madame Marlène Harvey et monsieur Réjean Desrosiers.

5.6. VENTE DE TERRAIN – LOT 6 565 469 DU CADASTRE DU QUÉBEC RÉSOLUTION N° 13049-08-24

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont vende à madame Corinne Savard et monsieur Mathieu Pilote un terrain situé sur le le lot 6 565 469 dont la superficie est de 630 mètres carrés pour un coût total de 12 915 \$, taxes non incluses, et ce conformément à l'offre d'achat intervenue entre les deux parties en date 2 août 2024 ;

QUE le maire ou le maire suppléant, et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance ;

QUE la présente résolution soit adressée à madame Corinne Savard et monsieur Mathieu Pilote.

5.7. VENTE DE TERRAIN – LOT 6 565 470 DU CADASTRE DU QUÉBEC RÉSOLUTION N° 13050-08-24

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont vende à monsieur Dave Dufour un terrain situé sur le le lot 6 565 470 dont la superficie est de 630 mètres carrés pour un coût total de 12 915 \$, taxes non incluses, et ce conformément à l'offre d'achat intervenue entre les deux parties en date 2 août 2024 ;

QUE le maire ou le maire suppléant, et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance ;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Dave Dufour.

5.8. VENTE DE TERRAIN – LOT 6 565 448 DU CADASTRE DU QUÉBEC RÉSOLUTION N° 13051-08-24

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont vende à madame Mélanie Lajoie et monsieur Mohamed Boussada un terrain situé sur le le lot 6 565 448 dont la superficie est de 611,80 mètres carrés pour un coût total de 12 541,90 \$, taxes non incluses, et ce conformément à l'offre d'achat intervenue entre les deux parties en date 5 août 2024 ;

QUE le maire ou le maire suppléant, et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance ;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 12 AOÛT 2024

QUE la présente résolution soit adressée à madame Mélanie Lajoie et monsieur Mohamed Boussada.

5.9. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) – PROGRAMMATION DE TRAVAUX NO. 8 RÉSOLUTION N° 13052-08-24

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 8 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 8 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

5.10. MANDAT À BENOÎT CÔTÉ, CPA, AUDIT ET ATTESTATION PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2024 RÉSOLUTION N° 13053-08-24

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée à la Ville de Clermont dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte exige un audit et une attestation d'un auditeur externe ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater la firme Benoît Côté, CPA inc. pour la réalisation d'audit et d'attestation à la reddition de compte pour l'aide financière du programme de la TECQ 2019-2024 ;

QUE la présente résolution soit adressée à la firme Benoit Côté, CPA inc.

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – DEMANDE DE COMPENSATION POUR LES CHEMINS À DOUBLE VOCATION
RÉSOLUTION N° 13054-08-24

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Ville de Clermont, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours :

Nom du chemin	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	No de camions chargés par année
Chemin du Friche	3,9	Copeaux	9 500 à 10 000

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil de la ville de Clermont demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation susmentionné, et ce, sur une longueur totale de 3,9 km.

6.2. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – AXE AMÉLIORATION – VOLET REDRESSEMENT SÉCURISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
RÉSOLUTION N° 13055-08-24

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil de la ville de Clermont autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale, ou le directeur général adjoint, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. LOISIRS ET CULTURE

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT VC-434-24-4 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE VC-434-13

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil peut modifier son Règlement de zonage ;

ATTENDU qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement de zonage no VC-434-13 ;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par **MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY** qu'il sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance, un nouveau règlement VC-434-24-4 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage VC-434-13 et qu'il aura pour objet de modifier la grille des spécifications 148-Ha de l'annexe K afin de fixer à 2 le nombre maximal de logements isolés pour la classe d'usage « H1 ».

**10.2. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT VC-434-24-4 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE VC-434-13 – ADOPTION
RÉSOLUTION N° 13056-08-24**

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil peut modifier son Règlement de zonage ;

ATTENDU qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement de zonage n° VC-434-13 ;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 12 août 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le premier projet de règlement VC-434-24-4 soit adopté.

Des copies du projet de règlement sont disponibles au public.

**10.3. RÈGLEMENT VC-415-24-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-415-10 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS
RÉSOLUTION N° 13057-08-24**

ATTENDU QUE la Loi accorde aux Municipalités les compétences pour réglementer notamment sur le bon ordre, la paix, les nuisances, le bien-être général, les limites de vitesse, la circulation, le stationnement, l'eau potable, le commerce et les animaux;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le 14 juin 2010 le règlement n° VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'annexe 3.9 relative à l'inventaire des interdictions de stationner afin d'ajouter des restrictions de stationnement sur le chemin des Vieux-Moulins;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil le 8 juillet 2024 et que le projet de règlement a été déposé ;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 12 AOÛT 2024

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement numéro VC-415-24-20.

Des copies du règlement sont disponibles au public.

11. COMPTES

11.1 DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS – JUILLET 2024 – APPROBATION
RÉSOLUTION N° 13058-08-24

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes payés, des comptes à payer, des salaires et des dépôts directs du mois de juillet 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil accepte et autorise la liste des déboursés, des chèques, des dépôts directs, des salaires versés et des comptes à payer du mois de juillet 2024 :

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ / À PAYER
Paie­ments (par chèques, dépôts directs, débits directs)	880 374.55 \$
Salaires versés	134 601.38 \$
Remboursement taxes	577.05 \$
Comptes à payer	425 541.09 \$
TOTAL	1 441 094.07 \$

Certificat de disponibilité

Je, France D'Amour, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Ville de Clermont possède les fonds nécessaires pour effectuer les paiements requis du mois de juillet 2024.

France D'Amour
Directrice générale et greffière-trésorière

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION N° 13059-08-24

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'assemblée soit levée à 20 h 20.

(Copie originale signée)

Luc Cauchon
Maire

(Copie originale signée)

France D'Amour
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

France D'Amour
Directrice générale